



DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION N°2024/040
Bureau communautaire du 22 juillet 2024

Objet : DEVTER – Aide sociale association des Amis du Val d’Arve (Sallanches)
Auteur de l’acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023/088 du 28 juin 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,
Vu la demande de soutien financier reçue de l’association des Amis du Val d’Arve pour doter l’EHPAD « Les Praz de l’Arve » (Sallanches) d’un vélo semi allongé et d’un matériel destiné au renforcement des bras représentant une dépense de 2 139 €,
Vu le reliquat de crédits « Actions sociales » disponibles,
Vu l’avis favorable du bureau du 22 juillet 2024

DECIDE

Article 1 : D’accorder à l’association « Des Amis du Val d’Arve » pour l’acquisition d’un vélo semi allongé et d’un matériel de renforcement des bras destinés à l’EHPAD « Les Praz de l’Arve » (Sallanches) une subvention de 1 070€, représentant 50% de la dépense prévue (2 139€).

Article 2 : En contrepartie, l’association « Des Amis du Val d’Arve » devra faire savoir que cette acquisition bénéficie d’un soutien de la Communauté de communes dans les articles de presse ou en faisant apparaître le logo de la CCPMB sur les supports de communication.

Article 3 : La présente décision peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l’article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le **29 JUIL. 2024**



**Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.**